

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE SOLUTIONS 30 SE**

(l'Assemblée Générale)

qui se tiendra le 27 mai 2019 à 9h00 (heure de Luxembourg)

au salon "Bubbles"  
au rez-de-chaussée de l'hôtel Sofitel Luxembourg hôtel le grand-ducal,  
40, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg

\*\*\*\*\*

**FORMULAIRE DE PARTICIPATION, DE VOTE ET DE PROCURATION**

**Identification de l'actionnaire**

<b>Pour les personnes physiques :</b>	<b>Pour les sociétés :</b>
<i>Nom, Prénom :</i>  .....	<i>Dénomination sociale :</i>  .....
<i>Adresse :</i>  .....  .....  .....	<i>Siège social :</i>  .....  .....  <i>Numéro d'identification au Registre du Commerce et des Sociétés :</i>  .....

**Choisissez une des 3 options offertes en cochant la case correspondante, puis datez et signez ci-dessous.**

Je soussigné, détenteur de ..... action(s) (ISIN code: FR0013379484) de **Solutions 30 SE**, société européenne, constituée sous le droit luxembourgeois et ayant son siège social situé au 6 rue Dicks, L-1417 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 179.097 (la **Société**),

- 1. désire assister personnellement à l'Assemblée Générale.**
  
- 2. n'assisterai pas à l'Assemblée Générale. Je donne irrévocablement pouvoir au président de l'Assemblée Générale, (le Président), pour voter en mon nom et comme il le jugera approprié sur toutes les résolutions de tous les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ainsi que sur toutes modifications ou sur toutes nouvelles résolutions qui seraient valablement présentées à l'Assemblée Générale, à moins qu'un mandataire différent ne soit désigné ci-après:**

.....\*

\*Merci d'indiquer le nom, prénom et l'adresse du mandataire que vous désignez si vous ne voulez pas confier le mandat au Président.

- 3. n'assisterai pas à l'Assemblée Générale et donne, par la présente, pouvoir irrévocable avec instruction de vote au Président (ou toutes autres personnes désignées sous le point 2 ci-dessus):**

<b>Résolutions</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
<b>Pour</b>								
<b>Contre</b>								
<b>Abstention</b>								

Si des amendements ou des nouvelles résolutions étaient valablement proposés, je donne pouvoir irrévocable au Président (ou toutes autres personnes désignées sous le point 2 ci-dessus) pour voter en mon nom et selon son choix, à moins que je ne coche la case ci-dessous:

Je m'abstiens :

Tout formulaire en blanc sera considéré comme pouvoir irrévocable au Président pour voter selon son choix au nom et pour le compte de l'actionnaire. Tout défaut de choix clairement exprimé pour les différentes possibilités d'instructions de vote prévues ci-dessus ou tout choix contradictoire vaudra comme choix de l'option 2 avec pouvoir irrévocable au Président de voter selon son choix au nom et pour le compte de l'actionnaire.

Fait le ....., à .....

**Pour les personnes physiques :**

*Nom, Prénom*

.....

*signature*

**Pour les sociétés :**

*Nom, Prénom et Titre du signataire*

.....

*signature*

---

*(le reste de la page reste intentionnellement vide)*

## **INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LE FORMULAIRE**

### **IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES**

1. Le signataire est prié d'inscrire correctement son nom (en lettres majuscules), son prénom et son adresse. Pour les personnes morales, la dénomination et le siège social devront être indiqués ainsi que le nom, prénom et qualité du signataire. Si le signataire n'est pas lui-même un actionnaire (par exemple: administrateur légal, tuteur, etc.), il/elle doit mentionner son nom, prénom et la qualité en vertu de laquelle il/elle signe le formulaire.
2. Un actionnaire peut se faire représenter par une personne de son choix, qui n'est pas nécessairement un actionnaire. Sous réserve du respect des obligations de déclaration de franchissement de seuils prévues à l'article 9 des statuts de la Société, il n'y a pas de limite quant au nombre maximal de voix dont peut disposer la même personne, tant en son nom personnel qu'en tant que mandataire.
3. Les termes en majuscules utilisés aux fins des présentes et qui ne sont pas autrement définis ont le sens qui leur est donné dans l'avis de convocation, y compris les résolutions proposées.
4. Le texte original anglais des résolutions figure dans l'avis de convocation, accompagné d'une traduction française. En cas d'incohérence entre les deux versions, la version anglaise prévaudra.
5. Le présent formulaire de participation, de vote et de procuration est régi par le droit luxembourgeois et doit être interprété conformément à celui-ci. Les tribunaux luxembourgeois sont seuls compétents pour connaître de tout litige ou controverse découlant de ou en relation avec le présent formulaire de participation, de vote et de procuration.

### **DONNEES PERSONNELLES**

Dans le cadre de l'Assemblée Générale, la Société doit collecter des données y compris des données personnelles afin de confirmer l'identité des actionnaires individuels ou des représentants d'actionnaires. En signant ce formulaire, je comprends que les données y compris les données personnelles seront collectées, traitées et utilisées dans le cadre de l'Assemblée Générale y compris pour les besoins de leur organisation et du vote des résolutions. La Société est responsable du traitement des données personnelles collectées dans le cadre de l'Assemblée Générale. Les données y compris les données personnelles peuvent être communiquées à des tiers impliqués dans l'organisation de l'Assemblée Générale. J'ai un droit d'accès aux données me concernant et j'ai le droit de les rectifier. Les données peuvent être conservées pendant une durée pouvant aller jusqu'à trente ans.

### **CONDITIONS POUR PARTICIPER A L'ASSEMBLEE GENERALE**

- i. Les titulaires d'actions nominatives ont le droit de participer à l'Assemblée Générale, ainsi qu'à ses délibérations, quel que soit le nombre de leurs actions, sur simple justification de leur identité, dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à leur nom depuis trois (3) jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale.

- ii. Les titulaires d'actions au porteur ont également le droit de participer à l'Assemblée Générale, ainsi qu'à ses délibérations, quel que soit le nombre de leurs actions, sur simple justification de leur qualité, dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et qu'ils sont enregistrés au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour leur compte depuis trois (3) jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité. La justification de la qualité d'actionnaire est effectuée auprès de la Société par les intermédiaires habilités qui tiennent les comptes de titres au porteur par la production d'une attestation de participation qu'ils annexent au formulaire unique de vote à distance ou par procuration ou de demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Toutefois, si un actionnaire au porteur souhaite participer physiquement à l'assemblée et n'a pas reçu sa carte d'admission au plus tard le troisième (3<sup>ème</sup>) jour ouvré avant la tenue de l'Assemblée Générale, il devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire au plus tard le troisième (3<sup>ème</sup>) jour ouvré avant la tenue de ladite Assemblée Générale pour pouvoir y être admis.

Tout actionnaire ayant le droit d'assister à l'Assemblée Générale peut s'y faire représenter par un autre actionnaire, son conjoint ou toute autre personne de son choix. La procuration devra contenir les indications et informations prévues par la loi. A défaut de désignation du mandataire par le mandant, il ne pourra être tenu compte de la procuration dont question.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen du présent formulaire dont il peut également obtenir l'envoi sur simple demande écrite par courrier électronique adressé à [investor.relations@solutions30.com](mailto:investor.relations@solutions30.com), laquelle contiendra la justification de sa qualité d'actionnaire et le nombre d'actions détenues.

Lors de la réunion de l'Assemblée Générale, la présence personnelle de l'actionnaire annule toute procuration ou tout vote par correspondance.

En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte pour le calcul du quorum et du vote, que des formulaires de participation, de vote et de procuration reçus **AU PLUS TARD LE 22 MAI 2019** par la Société par email à l'adresse [investor.relations@solutions30.com](mailto:investor.relations@solutions30.com) et/ou par courrier postal à l'adresse du siège social de la Société, 6 rue Dicks, L1417 Luxembourg (Luxembourg). En cas d'envoi par courrier électronique, l'original devra être envoyé par la suite à l'adresse du siège social de la Société.

Tout actionnaire pourra prendre connaissance des documents prévus par la loi au siège social de la Société. Il pourra en obtenir gratuitement une copie sur simple demande écrite adressée à la Société.

\* \*  
\*